

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET N°74-178 du 14 juin 1974

portant nomination de Chefs de District.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU la loi N°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique ;
VU l'ordonnance N°74-7 du 13 février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
VU le décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret N°73-17 du 19 janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le décret N°74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des préfets et des chefs de district et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
VU le décret N°73-69 du 21 février 1973, fixant les indemnités allouées au personnel de Commandement ;
Sur proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité ;
Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er -- Mr HOUNTONDI Zokpon Antoine, Contrôleur des Services Financiers, est nommé Chef du District d'Allada, en remplacement de Mr MAMA Soumanou, appelé à d'autres fonctions.

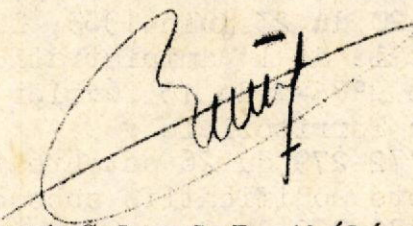
ARTICLE 2 -- Mr BENON Nicolas, Administrateur Civil, est nommé Chef du District de Djougou, en remplacement de Mr IDJIDINA Lambert, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 3 -- Mr DOKO Séverin, Contrôleur du Travail, est nommé Chef du District de Kandi, en remplacement de Mr QUENUM Marius, appelé à d'autres fonctions.--

.../...

ARTICLE 4 - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment l'article 12 du décret N°74-63 du 8 mars 1974, et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.--

Fait à COTONOU, le 14 juin 1974
Pour le Président de la République, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement absent, le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice et de la Législation, chargé
de l'intérim,



Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS

Le Ministre de l'Intérieur
et de la Sécurité,



Capitaine Michel AIKPE

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Capitaine Janvier ASSOGBA

Ampliatiions : IR 8 CS 6 CNR 4 MIS et ses services 20 Intéressés 3 SGG 4
DGP-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde Chanc.-DB-DCF-Solde 8 Trésor 4
DGI 4 DGFP-DP 8 SPD 2 JORD 1